



BOONE AND CROCKETT CLUB®

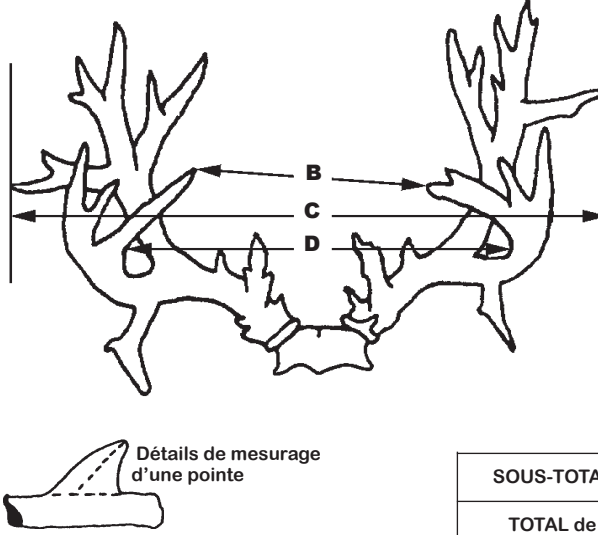
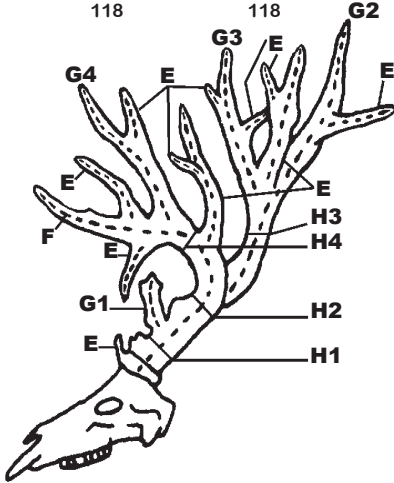
SYSTÈME DE MESURE OFFICIELLE POUR LES GRANDS GIBIERS TROPHÉES D'AMÉRIQUE DU NORD

	POINTAGE MINIMUM DIGNE DE MENTION	OFFICIEL
Cerf mulet	215	230
Cerf à queue noire de Colombie	155	155
Cerf à queue noire Sitka	118	118

CERF MULET ET CERF À QUEUE NOIRE ATYPIQUES (NON-TYPICAL MULE DEER AND BLACKTAIL DEER)

TYPE DE CERF (COCHEZ)

- Cerf mulet
 Cerf à queue noire de Colombie
 Cerf à queue noire Sitka



Pointes anormales	
Merrain droit	Merrain gauche
SOUS-TOTAL	
TOTAL de E	

VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO				COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
A. Nombre de pointes sur le merrain droit		Nombre de pointes sur le merrain gauche		Crédit pour l'envergure	Merrain droit	Merrain gauche	Différence
B. Distance entre les extrémités des merrains		C. La plus grande envergure					
D. Envergure intérieure des merrains		CRÉDIT POUR L'ENVERGURE PEUT ÉGALER MAIS NE PEUT DÉPASSER LA LONGUEUR DU PLUS GRAND MERRAIN					
F. Longueur des merrains							
G-1. Longueur de la première pointe							
G-2. Longueur de la deuxième pointe							
G-3. Longueur de la troisième pointe							
G-4. Longueur de la quatrième pointe (si présente)							
H-1. Plus petite circonférence entre la meule et la première pointe							
H-2. Plus petite circonférence entre la première et la deuxième pointe							
H-3. Plus petite circonférence entre le merrain et la troisième pointe							
H-4. Plus petite circonférence entre la deuxième et la quatrième pointe							
				TOTAL			

ADDITIONNER	Colonne 1	Endroit exact de l'abattage :				
	Colonne 2	Date de l'abattage : Chasseur :				
	Colonne 3	Propriétaire du trophée : Téléphone :				
Sous-total	Adresse du propriétaire :					
SOUSTRAYER Colonne 4	Adresse courriel du propriétaire : Nom du guide :					
Sous-total	Remarque : (Mentionnez toutes anomalies ou caractéristiques uniques)					
Additionnez total de E						
POINTAGE FINAL	Numéro d'identité MO : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>					

Je, _____, certifie que j'ai mesuré ce trophée le _____
NOM EN LETTRES MOULÉES MM/JJ/AAAA

à _____
RUE VILLE PROVINCE CODE POSTAL

et que toutes les mesures et renseignements sont au meilleur de mes connaissances et de mon savoir, faits en conformité avec les instructions que j'ai reçues.

Témoïn _____ Signature _____
MESUREUR OFFICIEL B&C

INSTRUCTIONS POUR MESURER UN CERF MULET ET UN CERF À QUEUE NOIRE ATYPIQUES (NON-TYPICAL MULE DEER AND BLACKTAIL DEER)

Toutes les mesures doivent être prises avec un ruban à mesurer en acier flexible de 1/4 pouce de largeur au huitième de pouce le plus près (pas d'autres fractions). Notez qu'un câble en acier flexible peut être utilisé pour mesurer les pointes et les merrains seulement. Les mesures officielles du panache ne peuvent être prises que 60 jours après que l'animal est été abattu et que sont panache ait séché à l'air.

- A. Nombre de pointes sur chaque merrain :** Pour être reconnue comme étant une pointe, la projection doit être au moins un pouce de long, avec une longueur supérieure à la largeur de sa base. Toutes les pointes sont mesurées de l'extrémité de la pointe à la surface la plus près du merrain comme illustré. L'extrémité du merrain est reconnue comme une pointe mais n'est pas mesurée comme une pointe. **Le total des points ne s'ajoute pas au pointage.**
- B. La distance entre les extrémités des merrains** est mesurée du bout d'un merrain à l'autre. **La distance entre les extrémités des merrains ne s'additionne pas au pointage final.**
- C. La plus grande envergure** est mesurée entre deux perpendiculaires à angle droit avec le centre du crâne à sa partie la plus large qui touche aux merrains ou aux pointes. **La plus grande envergure ne s'additionne pas au pointage final.**
- D. L'envergure intérieure des merrains** est mesurée à angle droit avec le centre du crâne au point le plus large entre les merrains. Écrivez encore cette mesure dans la case « Crédit pour l'envergure » si cette mesure est plus petite ou égale à la longueur du merrain le plus long. Si l'envergure intérieure est plus grande, inscrivez la longueur du merrain le plus long dans cette case.
- E. Longueur de toutes les pointes atypiques :** Les pointes atypiques sont celles qui prennent origine sur une pointe (exception : G-3 prend origine sur G-2 ce qui est parfaitement normal) dessous ou sur les côtés des merrains, ou tout autres pointes que les cinq pointes normales de chaque merrain incluant la pointe des merrains. Mesurez ces pointes de la même façon et inscrivez-les dans la case appropriée.
- F. La longueur des merrains** est mesurée à partir du centre du bord extérieur le plus bas de la meule, suivant le côté extérieur du merrain jusqu'à son extrémité. Le point de départ est situé à l'intersection où la ligne centrale du côté extérieur du merrain croise le bas de la meule, l'incluant ainsi et suivant la ligne générale comme illustré..
- G. 1-2-3-4 Longueur des pointes typiques :** Les pointes typiques sont G-1 et la fourchette du haut et la fourchette du bas comme illustré. Elles sont mesurées à partir du point le plus près du merrain suivant la courbe extérieure jusqu'à l'extrémité. Allongez le ruban à mesurer sur la courbe extérieure du merrain de façon à ce que la partie supérieure du ruban à mesurer coïncide avec le haut de la surface du merrain de chaque côté de la pointe pour déterminer la ligne de départ pour mesurer une pointe. Rapportez la mesure dans la case appropriée.
- H. 1-2-3-4 Les circonférences** sont mesurées tel qu'illustré pour chaque mesure. Si la pointe G-1 est manquante, prenez les mesures H-1 et H-2 à l'endroit le plus petit sur le merrain entre la meule et G-2. Si G-3 est manquante, prenez H-3 à mi-chemin entre la base et l'extrémité de G-2. Si G-4 est manquante, prenez la mesure H-4 à mi-chemin entre G-2 et l'extrémité du merrain.

Formulaire d'attestation pour le matériel délivré des trophées récoltés ou obtenus autrement que par la chasse sportive

J'atteste par ma signature que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et précises. Je comprends et consens à ce que tout le matériel servant à l'inscription incluant les photographies, aussi bien que toutes photographies additionnelles prises par le club Boone and Crockett (ses agents, ou représentants) durant la période d'enregistrement triennal au livre des records ou lors de la session de mesurage des juges, ou toute ressemblance obtenue de ces photographies deviennent la propriété du club Boone and Crockett et peuvent être utilisées pour promouvoir le club et ses activités reliées lors de l'enregistrement au livre des records.

Date: _____ Signature Propriétaire du trophée: _____

DÉCLARATION D'INSCRIPTION POUR TOUT TROPHÉE RÉCOLTÉ PAR UN CHASSEUR

Pour être admis comme record par Boone and Crockett Club®, les grands gibiers trophées d'Amérique du Nord ne doivent pas avoir été abattus en utilisant les méthodes et dans les conditions suivantes :

- I. Localiser et regrouper des animaux depuis les airs, puis atterrir aux alentours dans le but de les poursuivre et de tirer;
- II. Poursuivre, coincer ou rassembler en troupeau avec l'aide d'équipement motorisé;
- III. Avec l'aide d'un dispositif de communication électronique qui guide les chasseurs à atteindre les gibiers, de lumière artificielle, de dispositif électronique aidant à intensifier la lumière (jumelles de nuit), télescopes avec télémétrie électronique intégrée, d'équipements donnant des images thermiques, de caméras ou d'appareils électroniques, de minuteriers ou de dispositifs transmettant des images ou du mouvement, ou toute information aidant un chasseur à récolter un gibier avec l'aide d'équipement électronique;
- IV. Confinés en enclos, ou entre barrières artificielles;
- V. Transporter un trophée à un autre endroit dans le but de le rendre éligible;
- VI. Par l'utilisation de pièges ou de médicaments;
- VII. Pendant qu'il nage ou pris dans la neige ou sans défense dans un endroit naturel;
- VIII. Enregistrer sur le permis d'un autre chasseur;
- IX. Avoir abattu un trophée sans respecter les lois et règlements du gouvernement fédéral, ou d'un état, d'une province, d'un territoire ou d'un conseil de bande sur une réserve indienne;

Je certifie que le trophée inscrit et mesuré sur cette charte n'a pas été récolté selon aucune des conditions décrites ci-haut. En signant ce document, je comprends que si les informations que j'ai données sont inexactes ou frauduleuses de quelque façon, le trophée ne sera pas accepté par Boone and Crockett et 1) tous les trophées que j'ai enregistrés précédemment sont sujets à être bannis des éditions futures de **Records of North American Big Game 2)** tous les trophées que je vais enregistrer dans le futur ne seront peut être pas acceptés. J'atteste aussi par ma signature que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et précises. Je comprends et consens à ce que tout le matériel servant à l'inscription incluant les photographies, aussi bien que toutes photographies additionnelles prises par le club Boone and Crockett (ses agents, ou représentants) durant la période d'enregistrement triennal au livre des records ou lors de la session de mesurage des juges, ou toute ressemblance obtenue de ces photographies deviennent la propriété du club Boone and Crockett et peuvent être utilisées pour promouvoir le club et ses activités reliées lors de l'enregistrement au livre des records.

CHASSE LOYALE, tel que défini par Boone and Crockett Club est la manière dont la chasse se fait sportivement, dans le respect des lois et suivant un code d'éthique qui fait en sorte que le chasseur ne peut utiliser des méthodes incorrectes lui donnant un avantage dans le but de récolter un trophée.

Boone and Crockett Club peut exclure toute demande de n'importe quel trophée s'il estime que le trophée n'a pas été récolté de façon sportive ou dans des conditions jugées inappropriées par le club.

Date: _____ Signature du chasseur _____
(LA SIGNATURE DOIT ÊTRE FAITE EN PRÉSENCE D'UN MESUREUR OFFICIEL OU UN NOTAIRE)

Date: _____ Signature du notaire ou du mesureur officiel _____